

BULLETIN D'INFORMATIONS

Décembre 2021



Louane MAURY

Mot du Maire

2022 année nouvelle.

Chères Maransinoises, Chers Maransinois,

Nous voici donc à l'aube d'une année qui s'annonce passionnante.

Passionnant se définit par ses synonymes mais aussi par ses contraires. Ce qui n'est pas passionnant est banal, inintéressant, insignifiant, quelconque... il faut donc se réjouir à l'aube d'une année passionnante.

Mais vous noterez que dans passionnante il y a aussi passion qui se définit, dans son sens le plus commun, par un mouvement vif qui s'empare de quelqu'un en lui faisant prendre parti pour ou contre quelque chose ou quelqu'un.

Vous me direz que tout cela est bien loin de nous à Maransin.

Il suffit pourtant de regarder autour de soi pour mesurer la passion qui nous anime, les passions qui nous égarent quelquefois, et qui souvent nous conduisent assez naturellement à placer nos intérêts particuliers au centre de toute préoccupation.

Cette année 2022 sera en effet l'année de la révision de la carte communale. Nous y travaillons depuis le début de ce mandat. Le sujet est difficile car il touche chacun dans son intimité. Pouvions-nous nous exonérer de ce travail ? Nous ne le croyons pas. Nous vous rappelons que nous sommes désormais engagés au sein de la Cali dans la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et ne rien faire aujourd'hui ne nous aurait pas aidé dans nos discussions à venir avec la Cali. Des réunions seront maintenant organisées pour vous présenter les conditions de cette révision et arrêter, tous ensemble, une nouvelle carte communale. Bien sûr nous n'allons pas faire que des heureux mais n'était-il pas temps de fiabiliser nos droits à construire si nous souhaitons bâtir notre maison commune sur des fondations solides ? Voilà en tous les cas un premier sujet qui va susciter des passions.

Cette année 2022 sera aussi celle de la décision de repenser notre école. Doit-on la rénover ? La crise sanitaire nous a en effet montré les limites d'une école qui est installée dans une ancienne maison d'habitation. Doit-on réfléchir à la construction d'une nouvelle école à Maransin ? Ou bien, dans le prolongement de notre fonctionnement actuel au sein du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) qui regroupe les communes de Maransin, Lapouyade, et Tizac-de-Lapouyade, de nous regrouper au sein d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) dont l'objet serait de construire une école intercommunale. Des premières discussions ont été engagées avec les personnels de l'éducation nationale, des discussions se poursuivront avec les parents d'élèves. En tout état de cause ce projet sera coopératif ou ne sera pas. Mais voilà encore un beau sujet de passions.

Cette année sera celle du déploiement de la fibre, nous l'espérons, sur tout notre territoire. A l'instant où nous écrivons ces quelques lignes plus de 200 foyers sont déjà éligibles à la fibre et vous avez sans doute déjà été contactés par les fournisseurs de service pour vous abonner.

Cette année 2022 sera peut-être l'année des éoliennes à Maransin. Seront-elles construites ou pas ? Nous le saurons sans doute dans le courant de l'année, une page spéciale de notre gazette y est consacrée. Le sujet suscite là encore bien des passions.

Enfin nous souhaiterions placer l'année 2022 sous le signe des associations.

Notre commune présente bien des différences en comparaison de ses voisines mais il en est une qui est marquante. Il y a très peu d'associations constituées à Maransin.

Certes nous avons une ancienne et dynamique association qui regroupe les chasseurs. Je crains en écrivant ces quelques lignes susciter des passions et j'entends déjà les critiques. Pouvons-nous vivre sans cette association dans une commune rurale. Je ne le crois pas.

Nous avons aussi une jeune et non moins dynamique association : Maransin Football. Une commune rurale ne sait pas vivre sans son association sportive, association clef dans le vivre ensemble et qui permet de vivre ses passions. Nous devons veiller à son développement.

Il existe aussi une association des parents d'élèves (ADPELMT) qui œuvre à la collecte de fonds qu'elle reverse ensuite aux écoles du RPI afin de soutenir les enseignants dans leurs projets d'école, que ce soit pour des sorties culturelles, du matériel pédagogique ou autre. L'association organise chaque année plusieurs manifestations (loto, carnaval, fête des écoles, ...). Tout parent peut être membre de l'ADPELMT (il suffit de s'acquitter de la cotisation de 1 euro) ou être juste bénévole sur un ou plusieurs événements.

Je n'oublie pas l'association Zumba.

Mais voilà, sauf erreur de notre part, cela fait tout de même peu d'associations pour une commune de plus de 1.000 habitants. Pas d'association des aînés, pas d'association des jeunes, pas d'association des défenseurs de la nature, pas d'association historique, pas de chorale, pas de fanfare, pas de comité des fêtes, etc.

Chères Maransinoises, chers Maransinois sachez que vos projets associatifs seront reçus avec passion par la nouvelle équipe municipale. Nous vous attendons et serons à votre écoute pour vous aider à développer vos projets, peut-être même les plus originaux.

Je ne saurais terminer ce mot sans rappeler que la passion c'est aussi ce qui fait avancer le monde, bouger les choses ... dès lors qu'elle est raisonnée.

A tous et toutes, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur pour l'année 2022.

Votre Maire

Rentrée scolaire 2021-2022



A la rentrée, notre école a ré-ouvert ses portes pour accueillir 68 enfants : 24 en CE1/CE2 avec Madame Médicis (Directrice), 22 en CM1/CM2 A avec Madame Monet-Clos et 22 en CM1/CM2 B avec Madame Vallez, nouvellement nommée à Maransin. Le protocole sanitaire fixe notre cadre de fonctionnement. En septembre, nous étions en protocole niveau 2 et devions éviter le brassage des élèves. Sur ce principe, notre restauration scolaire fonctionnait, comme l'année scolaire précédente, en 3 services successifs avec désinfection entre chacun d'eux, pas de service de bus et chaque école assurait sa garderie. Ainsi notre accueil périscolaire était assuré par 3 agents dans 3 zones distinctes. L'amélioration de la situation sanitaire nous a permis, le 11 octobre, de redescendre au niveau 1. Si les enfants ont pu immédiatement « tomber le masque » en classe, retrouver des récréations communes et l'organisation des repas est revenue à 2 services, le transport scolaire et la garderie unique à Maransin devaient être remis en service, par mesure de précaution, seulement le 8 novembre, à la rentrée des vacances de Toussaint. Cela n'a pas été le cas. Avec la pandémie qui repart, le masque est revenu en classe, les récréations se passent dans des zones distinctes et la cantine a retrouvé ses 3 services (1 par classe) pour éviter le brassage des enfants.

Côtés personnels, les enfants ont vu arriver à la rentrée Nathalie Aliot en remplacement de Tania Robert. Elle assure la surveillance de la récréation entre 12h et 13h45 et le ménage (locaux de l'école, salle polyvalente, mairie, bibliothèque). Véronique Thibaud, quant à elle, n'a pas souhaité renouveler son contrat.

Parking à vélo

Les abords de l'école sont souvent encombrés par les véhicules des parents qui amènent ou récupèrent les écoliers mais il y a aussi un manque pour le stationnement pour les cyclistes.

Suite à la demande des parents d'élèves, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour l'achat d'un parking à vélo. Un parking 6 places a donc été acheté et il va être installé à l'école.



Nous vous encourageons donc à sortir vos vélos !

Félicitations à nos nouveaux diplômés

Pour renouer avec une de nos traditions communales, nous avons invité les nouveaux diplômés de 2020 et 2021 à se faire connaître auprès de la mairie afin d'organiser une petite manifestation en leur honneur. Six jeunes se sont inscrits :

- Lucas AUTIER, Brevet mention bien session 2021
- Josué DINARD, Brevet mention très bien session 2021
- Floriane BLANCHET, Brevet mention très bien session 2020
- Marie RULLIER, Baccalauréat mention bien session 2021
- Théo BOUTIN, Bac pro
- Tanguy SICOT, BTS

Quatre d'entre eux, (Théo et Tanguy n'étant pas disponibles), ont été accueillis dans la salle d'honneur de la mairie le 6 novembre à 11 heures par Monsieur le Maire, entouré de Michèle AUTIER, Jean François BLANCHET, Karine GINET et Julien SABOURDY.

Monsieur le Maire les a félicités au nom de tous pour leurs excellents résultats et leur a remis en cadeau une sacoche portant le logo de Maransin et contenant bloc-notes, trousse, stylos, presse-papier, ... Un vin d'honneur a clôturé cette manifestation bien sympathique.

Nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans la suite de leur parcours.



Cross

Les élèves de notre école ont couru pour aider les enfants malades.

Le mardi 19 octobre, les élèves de l'école de Maransin ont couru pour l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) lors de l'opération « Mets Tes Baskets et bats la maladie ».

C'est sous un grand soleil, sur le terrain derrière le foyer municipal, que les enfants ont pu prêter leurs jambes aux enfants atteints de leucodystrophie. Ce sont des maladies génétiques

neurodégénératives affectant la gaine des nerfs du système nerveux et qui engendrent des situations de handicap très lourd.

Pendant la première période de l'année scolaire, les enfants se sont entraînés chaque semaine : ils ont couru en recherchant leur rythme de course afin de tenir le plus longtemps possible et de courir un nombre maximum de tours. En effet, lors de la course finale, c'est le nombre de tours qui a compté ; car à chaque tour effectué, c'est une promesse de don qui augmente ! En amont de la course, chaque enfant a recherché des parrains promettant de faire un don en fonction de la performance réalisée lors de la course.



C'est ainsi que toute l'école a pu récolter presque **800 € pour l'association ELA**. Les élèves comme l'équipe enseignante sont fiers de l'action menée et du résultat obtenu !

Concours de dessin

Pour cette édition de Noël, 20 enfants du périscolaire nous ont prêté main forte : ils ont participé à un concours de dessin visant à illustrer les première et quatrième de couverture. Les dessins ont été anonymés et notés par les enfants des autres classes. Les 3 meilleurs sont donc publiés en première et dernière page du bulletin, les artistes ont été récompensés lors du traditionnel goûter de Noël.

Nos 3 champions sont : Louane MAURY, CE2, 1^{ère}, Sohan DULON CM2, 2^{ème} et Léïa GABARD, CM2, 3^{ème}.

Nous remercions tous ces enfants pour leur participation, participation qui ne s'est pas limitée à ce journal puisqu'ils ont réalisé les 110 cartes de Noël accompagnant les colis distribués à nos aînés.

Nos anciens à l'honneur



Après le franc succès de la distribution de panier garnis en décembre 2020, nous avons décidé de renouveler cette attribution à nouveau cette année.

Les membres du conseil municipal se présenteront donc chez les personnes de plus de 70 ans courant décembre afin de remettre un panier gourmand pour savourer ces fêtes de fin d'année avec le plus de douceur possible.

Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 2021.

Voilà maintenant 103 ans que l'Armistice a été signé et que les combats de la Grande Guerre ont cessé.

Cette année l'ultime compagnon de la Libération Hubert Germain est mort. Il est plus que jamais nécessaire de faire un devoir de mémoire pour rendre hommage à nos "Poilus" morts pour la France.

C'est pourquoi à la onzième heure, du 11ème jour du 11ème mois de cette année 2021 les cloches commémoratives ont sonné dans notre commune afin que nous soyons tous et toutes les dépositaires de ces "braises ardentes".



Recensement de la population

A partir du **20 janvier et jusqu'au 29 février 2022**, une opération de recensement de la population va débuter sur la commune. Deux agents recenseurs habitants de Maransin et désignés par le maire se rendront dans chaque foyer afin de comptabiliser les habitants de Maransin et pour recueillir des informations d'ordre général. Comme en 2016, nous vous demandons de leur consacrer un peu de temps et leur permettre ainsi d'accomplir leur tâche dans les meilleures conditions possibles.



Nouveau : les ateliers de l'ASEPT

L'ASEPT

Association non lucrative financée par les caisses de retraite, qui agit pour préserver la qualité de vie et le maintenir le lien social des personnes de plus de 55 ans pour un vieillissement réussi.



Vous avez **plus 55 ans** et plus, ceci va surement vous intéresser !

En partenariat avec l'ASEPT, nous vous proposons des ateliers gratuits, en petits groupes, animés par des professionnels, favorables à votre santé (nutrition, forme et équilibre, numérique etc...).

Basés sur l'échange, la convivialité, ces ateliers visent à améliorer la qualité de vie, d'acquérir de nouveaux réflexes.

Pourquoi participer ?

Chacun vient avec sa propre source de motivation, qu'elle soit le plaisir de la rencontre, une saine curiosité, la volonté d'échanger sur ses problématiques qui, loin d'être isolées, peuvent être communes avec d'autres participants, apporter et recevoir des témoignages, des conseils, regagner de la confiance et de l'estime de soi.

Certains d'entre vous ont déjà participé à certains de ces ateliers sur des communes voisines.

En janvier, vous serez conviés à une rencontre de sensibilisation ouverte à tous, à la salle des fêtes de Maransin pour vous informer des astuces et conseils pratiques adaptés à l'âge, aux besoins.

Lors de ce rendez-vous, vous pourrez vous inscrire aux ateliers gratuits proposés.

Soyez acteur de votre santé !

Appel aux volontaires

La vie reprend doucement, malgré des hauts et des bas, un rythme quasi normal.

Notre envie de sortir et profiter de moments de partage en est d'autant plus grande.

→ Maransinois et Maransinoises, nous vous sollicitons !



Vous qui avez des passions, des talents, du temps libre, l'envie de vous investir...

Aidez-nous à divertir et animer, à dynamiser notre jolie commune par des activités ludiques, intellectuelles, sportives...



Prenez contact avec la mairie et nous discuterons ensemble de vos propositions, vos projets, vos envies.





Horaires du SMICVAL « **Période HIVER** »

Les horaires de nos Pôles Recyclages changent pour la période du 1^{er} novembre à fin février. Ainsi les Pôles Recyclages et le Smicval Market de Vayres seront ouverts de **9h à 12h et de 13h à 17h** (au lieu de 14h à 18h pour la période ETE).

Pour rappel, les lundis, mardis, mercredis et jeudis, les Pôles Recyclage accueillent sans rendez-vous et les vendredis et samedis sur rendez-vous (www.smicval.fr)

Enquête SMICVAL

Le SMICVAL travaille actuellement à l'élaboration de 3 scénarios de modification du service de gestion des déchets, avec l'appui des habitants du territoire et vous aurez à choisir un des scénarios courant janvier 2022.

Il s'agit d'imaginer le service public de gestion des déchets de demain tout en restant exigeant sur la qualité de ce service que nous devons aux usagers. C'est dans ce contexte que le SMICVAL souhaite avoir votre avis sur un certain nombre de sujets.

Pour cela, tous les habitants du territoire recevront dans leur boîte aux lettres entre le 30 novembre et le 2 décembre un courrier ainsi qu'un questionnaire.

Vous pourrez, soit le compléter et nous le retourner grâce à l'enveloppe T qui sera jointe, soit vous rendre sur le site internet du SMICVAL pour le compléter en ligne, soit flasher le QR code présent sur le courrier et compléter le questionnaire directement en ligne également.

Une ligne téléphonique dédiée sera également disponible à partir de ce jeudi 25 novembre afin de répondre à toutes les questions.

Conteneurs Collectifs

Dans notre commune, environ 80 foyers utilisent des conteneurs collectifs.

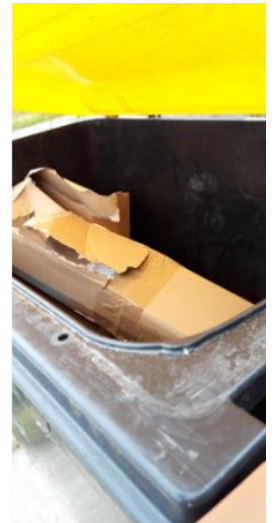
Pour donner suite à de nombreuses plaintes de la part de certains utilisateurs, une enquête a été menée afin de cerner et trouver des solutions aux divers problèmes rencontrés.

- Barrières de retenues des conteneurs cassés,
- Dépôts sauvages,
- Poubelles non triées,
- Poubelles de recyclage surchargées et désorganisées,
- Déchets déversés à côté des conteneurs,
- Troubles olfactifs et visuels pour les personnes mitoyennes aux bacs.



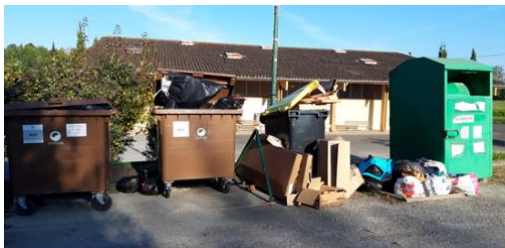
Certes, certains conteneurs sont remplis par des personnes de passage, des usagers de route qui ne se soucient guère du tri, du pliage des cartons et abandonnent leurs déchets (autorisés ou pas) à même le sol !

Mais, nous avons pu constater lors de notre inspection, que certains utilisateurs ne sont pas respectueux non plus : en effet on trouve des cartons non pliés (qui de ce fait remplissent rapidement les bacs), certains déchets qui ne sont pas entreposés dans les bons bacs, des dépôts de déchets non autorisés !



Est-ce par manque d'intérêt, manque de civisme, ignorance ?

Nous avons décidé, que dans certains lieux-dits, avec consentement des usagers et du SMICVAL, nous allons supprimer les conteneurs collectifs pour les remplacer par des bacs individuels. Chaque famille sera donc responsable de ses bacs et de leur gestion. Cela mettra fin aux conflits de voisinage.



Les conteneurs de la salle des fêtes sont logiquement destinés aux locataires de celle-ci. Malheureusement, comme nous le remarquons tous, ils sont pleins et débordent avant même que la salle soit occupée ! Ces poubelles seront dorénavant stockées dans un local

dans la salle des fêtes et uniquement destinées à ses utilisateurs.

Nous allons également déplacer le bac à vêtements à côté des bacs à verre. L'abandon de tous ces déchets est intolérable et inacceptable ! Et comme signalé, ci-dessus il ne s'agit pas que de déchets déposés par des personnes hors commune !

Ces modifications ont pour but d'avoir un environnement plus propre, avenant et respectueux du voisinage.

Mesdames, Messieurs, Nous comptons sur vous et votre sens du bon citoyen !

Nous faisons appel à votre civisme pour nous signaler les dépôts sauvages.

Pont de Grugier



Nous avons dû fermer la route qui mène à Grugier à cause de l'effondrement de l'accotement de la chaussée au niveau du pont.

Des travaux de consolidation sont nécessaires à la réouverture pour sécuriser le franchissement de celui-ci.

Nous sommes en recherche d'artisans ayant le temps d'établir un devis et de réaliser les travaux, les devis sont difficiles à obtenir (les artisans manquent de temps ou ne sont pas intéressés, devis trop élevés).

Mais sachez que nous faisons le maximum pour pouvoir réouvrir l'accès de cette voie.

La salle des fêtes



Nous allons engager des travaux de rafraîchissement de la salle des Fêtes, réfection des peintures, bandeaux, charpente, etc.

Afin de soigner les abords, les poubelles seront stockées à l'intérieur de la salle et leur utilisation réservées aux seuls utilisateurs.

Un des terrains de tennis va être réhabilité avec des paniers de basket et des caisses de foot, des jeux pour enfants se grefferont petit à petit et un massif sera créé pour harmoniser ce lieu de fêtes, de détente, de sport.

Ce n'est pas un secret, notre salle est peu équipée en électroménager et celui-ci est vieillissant.

Dans un but économique, mais aussi dans le souci de recycler plutôt que de jeter, nous faisons appel à votre générosité pour enrichir notre lieu de festività.

Vos dons seront les bienvenus : micro-ondes, réfrigérateur, gazinière...



Evènements conviviaux

La vie reprend doucement son cours normal et quelques dates sont à retenir pour 2022 :

- **Le 7 janvier** : nous espérons enfin pouvoir vous rencontrer lors des traditionnels vœux du Maire à la salle polyvalente. Comme les années passées, cette petite manifestation débutera à 18 heures et sera suivie du verre de l'amitié.
- **Le 6 février** : les aînés de la commune sont chaleureusement invités à se retrouver vers 12 heures à la salle polyvalente lors du traditionnel « repas des aînés » offert par la municipalité aux administrés (es) de 65 ans et plus. Toutes les personnes concernées recevront une invitation personnalisée avec un bulletin d'inscription. Si vous êtes nouveau sur notre commune, vous ne figurez pas sur nos listings. Pensez à vous signaler en mairie avant le 15 janvier afin de ne pas être oublié.

Pour chacun de ces évènements et pour la protection de tous et de chacun, le pass sanitaire sera demandé.

Important : Identifiez vos boîtes aux lettres

Afin de faciliter les distributions de courrier et ou de colis gourmands de fin d'année et même de faciliter le travail des secours lorsque cela s'avérer nécessaire, nous vous remercions de signaler sur vos boîtes aux lettres vos noms et numéro de maison. En effet nous nous rendons compte qu'il est très difficile de localiser de nombreux administrés. Merci pour votre aide.

Eoliennes

Eoliennes à Maransin : *peut-être bien que oui peut-être bien que non !*



Voilà donc Maransin au cœur de l'actualité politique en cette fin d'année. Si le projet de ferme éolienne à Maransin n'est pas tout neuf, ses rebondissements sont loin d'être connus de tous.

Un peu de transparence donc dans un monde où cette vertu n'est pas cardinale, avec pour commencer un petit rappel historique.

Dans sa séance du **2 avril 2012**, le conseil municipal de Maransin a émis un avis favorable aux études préalables au projet de parc éolien, considérant l'intérêt que ce projet représente en matière de développement local et de ressources potentielles pour la commune.

Ce même procès-verbal exprime le souhait de la commune de pouvoir bénéficier des produits de la fiscalité. Or la commune de Maransin étant membre de la communauté d'agglomération du Libournais (la Cali), c'est la Cali qui est attributaire des produits de la fiscalité liée au parc éolien, qui ne constituent donc pas une recette fiscale de la commune.

Dans son avis du **10 janvier 2015** relatif à la demande de permis de construire d'un parc éolien à Maransin, le conseil municipal demande, à fin de pouvoir informer la population des conséquences potentielles de l'installation des éoliennes, que des études approfondies soient réalisées et communiquées à la population notamment s'agissant des effets sur le bon fonctionnement des réseaux de radiotéléphonie, de réception des services de télévision, sur les vibrations éventuelles et de leurs effets en termes de propagation et sur la migration des oiseaux.

Le conseil municipal exprime par ailleurs sa surprise s'agissant de la hauteur excessive des éoliennes et s'interroge sur leur impact visuel. Enfin le conseil municipal souligne qu'il est rare, même exceptionnel, de voir installer des éoliennes en zone boisée.

Enfin dans sa séance **du 22 avril 2016**, le conseil municipal précise qu'il n'a pas les compétences suffisantes pour motiver un avis quant à l'intérêt ou non de ce parc éolien et s'en remet donc aux services de l'Etat qui disposent des compétences permettant de motiver leur décision.

Or, selon les informations les plus récentes qui ont été communiquées à la commune, ce projet n'est désormais plus soutenu par les services de l'Etat. Et malgré tous les affaires continuent ... et la société Abo Wind, promoteur du projet, poursuit ses actions devant la justice pour obtenir le droit d'implanter son parc éolien.

L'implantation des éoliennes, au cas particulier, suppose en effet d'obtenir **3 autorisations** : Une autorisation de défricher, une autorisation de construire et une autorisation d'exploiter.

➤ **Autorisation de défricher :**

Accordée dans un premier temps, **refusée en 2018** par le Tribunal administratif de Bordeaux, puis à nouveau **autorisée en 2020** par la Cour administrative de Bordeaux, les opposants au projet ont dès lors demandé la cassation de cette décision qui est désormais devant le Conseil d'Etat. Par courrier en date du **23 août 2021**, le Conseil d'Etat a souhaité recueillir les observations de la commune de Maransin qui disposait d'un délai de 2 mois pour ce faire. Au mieux de notre connaissance, aucune décision n'est donc attendue sur ce volet avant 2022

➤ **Autorisation de construire :**

Accordée dans un premier temps, la demande des opposants au projet tendant à l'annulation du permis de construire a déjà été rejetée par 2 fois (par le Tribunal administratif de Bordeaux en 2018, puis par la Cour administrative de Bordeaux en 2020). Les opposants au projet ont donc demandé la cassation de cette décision. Cette demande de cassation n'a pas été admise par le Conseil d'Etat, le permis de construire est donc définitivement accordé.

➤ **Autorisation d'exploiter :**

Madame la Préfète de Gironde a refusé l'autorisation d'exploiter. Ce refus a été contesté par Abo Wind. Au mieux de notre connaissance, l'affaire est pendante devant les tribunaux administratifs.

La situation est donc assez cocasse puisqu'un permis de construire est accordé alors que le permis de défrichement ne l'est pas et que l'autorisation d'exploiter est à ce jour refusée.

La situation est d'autant plus cocasse que l'autorité environnementale Aquitaine a formulé, tant sur l'étude d'impact que sur la prise en compte de l'environnement, un nombre important de réserves et de critiques qui touchent à la fois le défrichement projeté et le fonctionnement du parc éolien.

L'autorité environnementale émet des réserves car l'opération est susceptible d'entraîner la destruction des habitats et de zones servant à la reproduction de l'avifaune et des chiroptères, soit directement, soit en raison de l'altération ou de la dégradation des sites concernés.

L'autorité environnementale relève par ailleurs que le pétitionnaire a été conduit à déposer une demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées ou d'habitat des espèces protégées tout en soulignant que les éléments d'informations propres à cette demande auraient mérité d'être intégrés à l'étude d'impact.

L'autorité environnementale souligne encore le caractère peu lisible de la démarche de projet de paysage et regrette que celui-ci soit traité comme une simple composante à prendre en compte et non comme un facteur décisif expliquant le choix du site et de la variante d'implantation des éoliennes.

L'autorité environnementale exprime aussi le regret que les critères qui ont orienté le demandeur vers le territoire concerné n'aient pas été développés, en particulier l'adéquation des conditions météorologiques avec les objectifs de production d'électricité.

L'autorité environnementale souligne également que les conséquences sur la production électrique des mesures de réduction sonore et de réduction d'impact sur les chiroptères auraient mérité d'être précisées.

Enfin l'autorité environnementale formule une critique portant sur le fait que l'étude d'impact n'a pas développé la question de l'acceptabilité des éoliennes d'un point de vue visuel, culturel et paysager.

On rappellera sur ce point que la commission d'enquête sur ce projet a émis un avis négatif.

A suivre donc car des réunions sont prévues avec les services de l'Etat pour faire le point sur l'avenir de ce projet.

Envie de faire un peu de sport ?



La commune de Tizac de Lapouyade propose de la gymnastique douce les lundis et jeudis de 18 h 30 à 19 h 30. Ces séances sont ouvertes à tout public et gratuites. Elles se déroulent en toute simplicité dans la bonne humeur et la convivialité. **Pass sanitaire obligatoire.**

Vous êtes intéressés ? Veuillez contacter Mme Vincent Chantal au 06.10.76.87.06.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Un portail numérique au service des habitants et des professionnels au 1^{er} janvier 2022

Pourquoi faut-il déposer une autorisation d'urbanisme ?

Vous êtes particulier ou professionnel, et vous avez un projet de clôture, de construction neuve ou d'extension, de création d'une piscine ou d'un d'abri de jardin... ? Quelle que soit la nature de vos travaux, ceux-ci sont soumis à une autorisation d'urbanisme qui doit notamment permettre de vérifier que le projet en question respecte bien la réglementation locale (Plan Local d'Urbanisme), s'intègre bien à son environnement (par ses caractéristiques architecturales, ses accès, ses raccordements aux réseaux publics...) et qu'il est conforme aux règles en vigueur en matière de construction (réglementation thermique, accessibilité au public...).

Pour connaître les démarches à entreprendre dans ce cadre ou vous renseigner sur la constructibilité d'un terrain, vous pouvez vous renseigner :

- Auprès du service Urbanisme de la commune
- Utiliser l'outil d'assistance au dépôt d'une autorisation d'urbanisme disponible sur service-public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>
- Ou consulter les informations disponibles sur le site service-public.fr à la page suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Comment déposer un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme ?

Les demandes peuvent être déposées :

- Sous format papier (en plusieurs exemplaires), soit par voie postale soit par remise en main propre aux horaires d'ouverture habituelles de la mairie. Dans ce dernier cas, il vous sera remis sur place un récépissé de dépôt attestant de la prise en charge de la demande.
- Sous format numérique **à compter du 1^{er} janvier 2022** via le téléservice mis en place. Ce guichet unique, **accessible 24H/24 et 7j/7** permet d'améliorer le service rendu aux usagers et aux professionnels, en simplifiant et guidant le dépôt des dossiers (fonctionnalités assurant au demandeur de déposer un dossier complet), en évitant le dépôt en mairie et les reproductions de dossiers, en permettant un suivi de l'instruction du dossier, en optimisant les délais et facilitant les échanges avec l'administration.

Il est ainsi fortement recommandé de déposer les dossiers par cet intermédiaire.

Ce dispositif de dématérialisation est ouvert aux particuliers, entreprises, professionnels de l'urbanisme : notaires, géomètres, architectes, maîtres d'œuvre...

Les demandes se feront en ligne, dès le 1^{er} janvier 2022, sur un portail dédié accessible ici :

<https://grandlibournais.geosphere.fr/guichet-unique>

Vous pourrez télécharger la notice d'utilisation simplifiée de ce portail très prochainement sur notre site internet.

Un espace sécurisé pour transmettre ses demandes d'autorisations

Chaque demandeur y dispose d'un espace personnel et sécurisé de suivi de ses dossiers.

Le Guichet Unique de l'Urbanisme permet :

- De formuler une demande d'autorisation
 - De joindre toutes les pièces justificatives
 - De suivre ses demandes, de les compléter (éléments manquants), de les archiver...
- Chaque envoi génère un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution du dossier.

Des avantages concrets pour les usagers

Si le demandeur peut ainsi déposer son dossier sans se déplacer, il n'a surtout plus à faire le dépôt en version papier, ni à photocopier le dossier en plusieurs exemplaires.

Autre avantage : il peut suivre l'instruction en temps réel.

A noter que pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer les demandes directement au service urbanisme de la Mairie ou par courrier, adressé à la commune où se situe le projet.

Un lien numérique unique

Il est mis en place dans le cadre de la loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens et de l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 qui a institué le droit pour toute personne de saisir par voie électronique une administration. Ce portail constitue l'unique moyen de dépôt par voie électronique des demandes. Toute demande adressée en mairie par mail ou toute autre moyen de transmission numérique sera non-recevable et non traitée.

Un service instructeur mutualisé

La commune a confié l'instruction de ses autorisations d'urbanisme au service ADS du PETR du Grand Libournais ; vous trouverez leurs coordonnées sur leur site internet : <https://www.grandlibournais.eu/urbanisme/>

Notre village est riche en **savoir-faire** !

Artisans, commerçants, indépendants, agriculteurs, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. En effet, nous voulons vous aider à vous faire connaître par le biais du site internet et par notre bulletin communal.

Voici les professionnels de la commune mis à l'honneur ce semestre :



33 New Expert

Adresse : 26, Grugier

Tel : 06 26 44 44 18

« Pour tous vos projets de construction ou rénovation de bâtiment, 33 New Expert se tient à votre disposition pour vous accompagner en termes de conseils et ou gestion de votre projet.

Christophe Bois ingénieur bâtiment, fils d'artisan en maçonnerie, nous avons créé la SARL 33 New Expert Entreprise Générale du bâtiment hors lot technique. Après un parcours au sein de diverses entreprises, allant du n°1 du bâtiment au petit artisan. Nous intervenons régulièrement sur demande d'expert, compagnie d'assurance et surtout le client qui recherche une assistance dans la mise en place et la réalisation de son projet. »



Séraphine et Arthémise

Vêtements de seconde main

Tel : 06 76 66 08 80

Facebook/Instagram

Patricia LAURENT vous accueille du mardi au samedi au 41 rue Gambetta à Coutras. Vous y trouverez un grand choix de vêtements sélectionnés, homme, femme ou enfant dès 2 ans.

Arrivage chaque semaine

*La municipalité et le personnel
communal vous souhaitent de*



Très bonnes fêtes
de fin d'année

